

Par les Elus d'opposition
SAINTRY SUR SEINE

Du groupe ALTERNATIVE CITOYENNE :

Madame DUCROQUET
Monsieur LE TALBODEC
Monsieur DIAZ

Conseil Municipal du 27 mars 2024

Délibération 2024-03-27 N°05



Modification de la délibération

Présenté par Marie-France DUCROQUET,
Sébastien DIAZ, Jean-Jacques LE TALBODEC

AMENDEMENT N°5 / délibération 2024-03-27 N°05

Modification de la délibération

En premier lieu, Le conseil municipal a l'obligation d'examiner tout amendement concernant un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour. Le non-respect de cette règle entache la délibération d'illégalité.

Le président de séance ne peut refuser de mettre un amendement en discussion et de le soumettre au vote, avant qu'il ne soit procédé au vote de l'ensemble de la délibération.

Exposé sommaire :

Chers collègues, Chers élus

Les gros projets budgétés pour 2024 font mention de l'achat d'une embarcation avec moteur Mercury pour un budget de 10 000€. Le taux d'utilisation de cet équipement pour notre commune sera très faible. Par ailleurs, d'autres possibilités s'offrent à la commune telle la location de cet équipement, la demande d'un partenariat ou contrat cadre avec une entreprise environnante à notre commune.

Cet investissement n'est donc pas nécessaire.

Considérant, le coût de l'investissement de 10 000 €

Considérant, la possibilité d'une offre de location de cet équipement

Considérant, qu'une demande de partenariat ou contrat
réalisée



Considérant, que d'autres gros projets sont prioritaires

Il est proposé au conseil municipal de voter la suppression de ce gros
projet 2024.

Ce présent amendement sera soumis au vote à bulletin secret.